

LA COPRODUCTION A L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE/LA CONSOMMATEUR-RICE ET L'EMPLOI

*Le Conseil économique, social et environnemental <http://www.lecese.fr/> a rendu un avis en séance plénière le 25 octobre 2016 sur « **La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le/la consommateur-rice et l'emploi** ». Le Bureau du Cese du 8 mars 2016 a confié à la section des Activités économiques la préparation de cet avis, qui a désigné Martine Derobert du groupe CGT-FO, comme rapporteure. L'avis est accompagné d'un rapport.*

Marie-Claire Cailletaud et Sylviane Lejeune, conseillères du groupe de la CGT, ont participé aux travaux.

Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

L'avis sur la coproduction à l'heure du numérique recouvrait un sujet complexe avec des frontières assez floues. Le travail en section s'est attaché à ne pas déborder sur le sujet plus vaste du « numérique » en traitant

essentiellement le sujet par l'entrée du consommateur, de la consommatrice qui devient producteur et productrice. Des débats ont été entamés, en particulier sur les questions financières. Ce qui ne pouvait pas être tranché a été

évacué et pourra être traité par ailleurs, dans une autre section.

L'avis s'est bien penché sur la protection du consommateur, en particulier les plus fragiles et de ses données.

Les propositions essentielles de l'avis

Les propositions importantes sont celles qui ont trait à la protection des consommateurs-trices en renforçant le respect de la vie privée et la transparence des opérateurs.

Une proposition s'attache particulièrement aux données de santé en pré-

conisant un débat national éthique et citoyen.

L'avis préconise de poursuivre la réflexion sur la création d'un service public des données.

Des préconisations s'attachent à la

formation, qualification ainsi qu'au principe d'accessibilité des services publics et aux mécanismes qui réduiraient la fracture numérique aussi bien du point de vue des possibilités d'accès physiques que du point de vue de la précarité numérique.

Déclaration de la CGT

Le rapport réalisé par Martine Derobert est un document construit, solide et bien documenté sur un sujet complexe.

La frontière entre consommation et production est rendue plus ténue dans la mesure où la mise en œuvre réalisée par les nouveaux outils numériques et notamment avec le phénomène des plateformes, a pris une importance

qui modifie les modes de production et de consommation.

La rapporteure a fait le choix d'examiner la question sous l'angle de la consommation et non de la production. Même sous cet angle restreint à la consommation, les questions des conditions de la production se posent.

Cet avis est nécessaire à un moment

où la mutation numérique se combine avec le développement de l'économie dite « collaborative » susceptible d'entraîner des dérives comme la mise en cause de la propriété intellectuelle, la captation de données, l'innovation technologique et de la création artistique.

La tendance à l'accaparement de la valeur ajoutée par des grands groupes

LA COPRODUCTION A L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE/LA CONSOMMATEUR-RICE ET L'EMPLOI

mondiaux au profit de la finance se confirme.

La transformation numérique bouleverse les cadres sociaux quant aux salaires, aux droits et à la protection sociale des travailleurs et travailleuses.

Utiliser la coproduction, non pour contourner les lois sociales des pays, déshumaniser le travail ou utiliser le travail gratuit du consommateur et de la consommatrice pour augmenter les marges, mais pour permettre l'innovation, profiter à l'emploi, diminuer l'empreinte écologique, dégager du temps libre, sont des objectifs que nous partageons.

Ainsi la question du partage de la richesse créée, des moyens de faire contribuer les plateformes numériques et leurs utilisateurs et utilisatrices est évoquée, sans pouvoir aller plus au fond du sujet, au travers des

recommandations sur la loyauté des plateformes et la déclaration automatique des revenus.

La protection des utilisateurs et utilisatrices de leurs données qui constituent un véritable enjeu économique et éthique est encadrée avec plusieurs recommandations sur la vie privée, les données personnelles et la proposition d'un service public des données. Les données concernant la santé font l'objet d'une recommandation spécifique.

La question des plus fragiles et de la fracture numérique est traitée.

Rappelons que l'illettrisme concerne 7% de la population française.

Les outils numériques et internet représentent un coût élevé d'équipement, d'abonnement et leur utilisation suppose un savoir-faire qui doit être organisé. Des zones entières de notre

territoire sont toujours privées de l'accès au haut débit.

Ainsi sans mesures spécifiques, la transformation des services induite par l'utilisation des technologies dites du numérique pourrait avoir comme conséquence d'exclure encore davantage une partie de la population.

Pour la CGT, simplifier, rapprocher, personnaliser le rapport à l'utilisateur et l'utilisateur doit se conjuguer avec l'amélioration de la qualité des services et garantir l'intérêt général, la cohésion et la justice sociale.

La CGT a voté l'avis.

Scrutin

Nombre de votants : 159 – Ont voté pour : 157 – Se sont abstenus : 2